

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 29 MARS 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 29 mars 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. MARTY – BENOIT – GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – PASTOR – SANCHEZ – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA - LEVEJAC.

Absents : MMS. MAURY – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

**- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – « BUDGET M.14 ».**

M. BENOIT, 1<sup>er</sup> Adjoint, donne lecture, chapitre par chapitre et article par article, des diverses dépenses et recettes réalisées en 2015, en section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015 qui s'élève :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement.....	1 048 256,84 €	Fonctionnement.....	1 213 792,06 €
Investissement.....	1 081 006,24 €	Investissement.....	868 381,87 €
Résultat reporté.....	0,00 €	Résultat reporté de fonctionnement	219 273,67 €
		Résultat reporté d'investissement...	43 278,83 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 129 263,08 €</b>	<b>TOTAL.....</b>	<b>2 344 726,43 €</b>

Le Conseil Municipal est informé que, compte tenu des résultats de fin d'exercice de 2015, et de l'excédent des restes à réaliser en section d'investissement, l'excédent de clôture s'élève à 251 470,28 €.

**- COMPTE DE GESTION 2015 – « BUDGET M.14 ».**

M. le maire présente le Compte de Gestion 2015 du budget général proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

**- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – « C.C.A.S. ».**

M. BENOIT, présente ensuite à l'assemblée le bilan comptable du CCAS de la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 qui s'élève :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement.....	5 838,54 €	Fonctionnement.....	5 133,33 €
		Résultat reporté.....	9 077,07 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>5 838,54 €</b>	<b>TOTAL.....</b>	<b>14 210,40 €</b>

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 8 371,86 €

**- COMPTE DE GESTION 2015 – « C.C.A.S. ».**

Le Président présente le Compte de Gestion 2015 du CCAS proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

**- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».**

M. BENOIT, présente également le compte administratif du budget « Lotissement La Garrigue », qui s'élève à :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
* Fonctionnement.....	680 304,20 €	* fonctionnement .....	587 285,70 €
* investissement.....	486 660,70 €	* Investissement.....	623 754,20 €
* Résultat reporté.....	339 712,31 €	* Résultat reporté.....	56 550,00 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 503 677,21 €</b>	<b>TOTAL.....</b>	<b>1 267 589,90 €</b>

Le conseil municipal constate qu'il n'a pas lieu de procéder à une affectation.

**- COMPTE DE GESTION 2015 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».**

M. le maire présente le Compte de Gestion 2015 du budget « Lotissement La Garrigue » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

**- VOTE TAUX IMPOSITION 2016.**

M. le maire indique que pour la détermination d'un produit fiscal permettant un équilibre financier du budget 2016 qui correspond à 491 374 €, il y a lieu d'augmenter les taux de 0,80 %.

Les taux ainsi proposés sont pour la taxe d'habitation de 22,81 %, pour le foncier bâti de 37,19 € et pour le foncier non bâti de 141,79 %.

Accord unanime du conseil municipal.

**- VOTE SUBVENTION ASSOCIATIONS 2016.**

M. le maire donne lecture des subventions attribuées aux différentes associations pour 2016. D'une manière générale, elles seront identiques à celles de 2015. Seules modifications proposées :

- augmentation de la subvention du football club à 1 800 €

- augmentation de la subvention S.P.A. à 250 €,

- augmentation de la subvention de la chorale « Les Cigalous » à 300 €

- augmentation de la subvention de l'Amicale Laïque à 1 000 € (au regard du nombre d'adhérents),

- augmentation de la subvention de l'association Léz'Arts en Minervoises à 700 €, (au regard des manifestations proposées).

Par contre, la subvention du comité des fêtes est ramenée de 2 500 € à 1 500 € plus 500 € en fonction des animations réalisées en 2016.

Il rappelle que, lors de la réunion avec les associations et afin de maîtriser les coûts, il a été indiqué que pour 2016, l'apéritif annuel ne serait plus offert par la mairie ainsi que les droits de la SACEM et organismes associés.

C'est pour cette raison qu'un complément de subvention est prévu au bénéfice du F.C. Villegly (200 €) et de la chorale (100 €), associations pour lesquelles la mairie payait les frais.

Accord unanime du conseil municipal.

**- INDEMNITES ELUS.**

En application de l'article 3 de la Loi du 31 mars 2015, le maire indique que le montant des indemnités allouées aux élus est fixé automatiquement pour les communes de plus de 1000 habitants au taux plafond sans délibération du conseil municipal. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-

ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur tel est le cas actuellement avec un taux de 37 % au lieu de 43 %.

Pour conserver ce régime d'indemnité, il y a lieu de confirmer ce choix par délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver dans les mêmes proportions, les mêmes taux d'indemnisation actuellement appliqués aux élus.

#### **- RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE.**

La ligne de crédit, mise en place auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 200 000 €, arrivant à échéance le 05/04/2016, le maire propose de la prolonger pour 1 an et de ramener le montant de 200 000 € à 100 000 €.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **- DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

En préambule à cette question, le maire demande à M. Richard PASTOR, conseiller municipal, de ne pas participer aux débats et au vote de ce point de l'ordre du jour.

M. le maire informe ses collègues que la commune est avisée par Maître GALLY-DARISCON de la vente d'un bien composé d'une maison et d'un garage situés dans le vieux village, propriété des consorts BENIT, pour un montant de 17 500 €.

Il rappelle que la commune peut exercer son droit de préemption dans les zones N et 1AU du P.L.U. de la commune.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces bâtiments dans l'aménagement du vieux village, il propose que la commune exerce son droit de préemption.

Après débat et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

#### **- DEVIS « SOCOTEC » NOUVELLE MAIRIE.**

M. le maire donne lecture de la proposition de la SO.CO.TEC pour ses missions, relatives au projet de la nouvelle mairie, qui concernent :

- Mission Contrôle technique, pour un montant de 4 320 € H.T.,
  - Mission Handicapés, pour un montant de 450 € H.T.,
  - Attestation finale de prise en compte de la RT 2012, pour un montant de 600 € H.T.,
  - Coordination SPS, pour un montant de 2 500 € H.T.
- soit un total de 7 470 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **- DEVIS ARCHITECTE ETUDE NOUVELLE MAIRIE.**

M. le maire fait part au conseil municipal de la proposition de M. Raymond PAULY, architecte, pour la partie étude et dépôt du permis de construire concernant le projet de la future mairie.

Cette mission, qui s'élève à 9 866,06 € T.T.C., est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **- CONTROLE ELECTRIQUE BATIMENTS COMMUNAUX.**

M. le maire rappelle à ses collègues que la commune confie au bureau VERITAS la vérification périodique des installations et équipements techniques de toutes les structures communales.

Une mise à jour est nécessaire afin de compléter ces vérifications pour de nouveaux bâtiments à savoir le centre médical, le centre périscolaire, le local de pétanque et le local de la chasse.

Accord unanime du conseil municipal.

#### **- SUBVENTION « SYADEN » ECONOMIE ENERGIE.**

La commune est saisie par le SYADEN, afin de présenter des dossiers liés à des économies d'énergie dans le cadre du soutien à l'investissement public local prévu par la Loi de transition énergétique.

Il propose à cet effet deux dossiers :

- Isolation combles bâtiment école-mairie pour un montant de 4 565,89 € T.T.C.,
- Remplacement menuiseries et luminaires salle polyvalente pour un montant de 38 003,12 € T.T.C.

Accord unanime du conseil municipal pour solliciter une subvention auprès du SYADEN.

**- PROGRAMME « O.N.F. » 2016.**

M. le maire rappelle à ses collègues que l'O.N.F., dans le cadre de sa mission de gestion de la voirie communale propose des travaux d'entretien des pistes D.F.C.I. pour 2016. Le devis des travaux proposés s'élève à 2 400 €.

Accord unanime du conseil municipal.

**- DENOMINATION REGION L.R.-M.P.**

M. le maire donne lecture d'un courrier de Mme Carole DELGA, présidente de la Région Languedoc-Roussillon/Midi Pyrénées qui sollicite la commune pour une proposition de nom pour la nouvelle région.

Il demande à ses collègues de lui faire part de la réflexion afin qu'une proposition soit faite auprès de la Région.

**- DIVERS.**

- Energie renouvelable partenariat avec le Syaden.

M. le maire propose au conseil municipal de passer une convention d'adhésion avec le SYADEN en énergie renouvelable.

Le montant de la cotisation forfaitaire est de 800 € par an.

Accord unanime du conseil municipal.

**- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ M. GREFFIER fait le point sur le dossier du plan communal de sauvegarde ainsi que sur le dossier de vidéo protection où trois entreprises ont été consultées et pour lesquelles nous sommes en attente de proposition de prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 h 15.

Le Maire,



Alain MARTY